

Formation continue informatique

Adobe Illustrator

Préambule

Ce cours vous permettra de prendre connaissance avec les fonctionnalités de base du logiciel.

Contenu

Les éléments de base

Prise en main de l'interface du logiciel

Créations, modifications

Apprendre à utiliser Illustrator dans un contexte de dessin vectoriel simple

Les contextes de travail

Comprendre les différents modes colorimétriques, ainsi que les utilisations possibles d'un document Illustrator

Compréhension des éléments de dessin

Apprendre la gestion des vecteurs (courbes de Bézier) dans la création et la modification

Gérer les caractéristiques graphiques d'un vecteur (contour, remplissage, motifs, style, etc....)

Comprendre et gérer les calques

Pathfinder et création d'éléments complexes

Utiliser des bitmap dans Illustrator

Prendre en main les outils crayon, pinceau, aérographe, etc...

Gestion des formats

Compréhension du format Acrobat.pdf

Importation et exportation des travaux dans différents formats compatibles avec d'autres applications

Formation continue informatique

Gestion du texte

Apprendre à réaliser des illustrations élaborées grâce aux outils "filet", "dégradé", "déformation" ou "pulvérisation de symboles"

Réalisation d'exercices concrets

Réalisation d'étude graphique pour l'impression

Réalisation d'interface d'écran

Réalisation d'un packaging

Animation

Principes de base et utilisation de la timeline (animation par keyframing)

Animation simple (déplacements, rotation, échelle)

Animation complexe (apparences, rythme et accélérations)

Transitions et clés d'animation

Zoom, Images Clé, Transitions Lisses

Changement immédiat

Déplacement des objets

Les symboles

Durée

20 périodes de cours à raison de 4 périodes un soir par semaine, de 17.15 à 20.30.

Titre obtenu

Une attestation vous sera remise en fin de formation

Lieu

Les cours sont donnés dans nos salles de classe de Bellevue ou de TechnoPôle, à Sierre.

Bulletin d'inscription

Nom du cours : Adobe - Illustrator

Prix en vigueur du cours : CHF 600.-

Madame / Monsieur (biffer ce qui ne convient pas)

Nom et prénom :

Adresse :

NPA et domicile :

Date de naissance :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

E-mail :

Adresse de facturation (uniquement à remplir si différente)

Adresse / Entreprise :

NPA et ville :

.....

Date :

Signature :

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance des conditions générales

A remplir et envoyer à l'adresse suivante :

HES-SO Valais Téléphone : 058 606 90 43

Formation continue informatique E-mail : info@formationcontinue.ch

Techno-Pôle 3 Internet : www.formationcontinue.ch

3960 Sierre

OÙ AVEZ-VOUS DÉCOUVERT CE COURS ?

- Nouvelliste
- Site Hevs
- Autre site internet, lequel ? :
- Connaissances, amis

NOS CONDITIONS GÉNÉRALES

1. PRIX DES COURS

Le prix de chaque cours est celui indiqué dans la liste des prix en vigueur. Il couvre les frais d'enseignement, le prix de la documentation fournie au participant ainsi que les frais d'utilisation des installations techniques et des systèmes mis à disposition par la HES-SO Valais.

2. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement de la finance de cours est à effectuer dans les 30 jours qui suivent la réception de la facture.

3. ANNULATION PAR LES PARTICIPANTS

3.1 Avant le début du cours

Les annulations se font par écrit. Le timbre postal ou la date de l'e-mail font foi. Les annulations opérées par écrit jusqu'à 15 jours avant le début du cours n'engendrent aucun frais. Entre 14 et 6 jours avant le début du cours, la HES-SO Valais exige un montant correspondant aux 10 % de la finance du cours. Dès 5 jours avant le début du cours, le prix total du cours est dû.

3.2 Pendant le cours

La finance de cours reste intégralement due en cas de désistement d'un participant, sauf motif grave, dûment établi. En pareil cas, la finance de cours, augmentée des frais administratifs, est calculée proportionnellement au nombre d'heures de cours effectivement données jusqu'au moment de l'annonce écrite de l'arrêt par le participant.

4. RÈGLEMENT FINANCIER

En cas de non règlement ou de règlement partiel, la HES-SO Valais se réserve le droit de refuser au participant le document de validation (attestation, certificat), et le droit de se présenter à la défense de certificat.

Les étudiants se retrouvant dans cette situation auront la possibilité, après paiement, de réaliser leur défense. Dans ce cas, la HES-SO Valais facturera les frais nécessaires à la couverture de cette journée supplémentaire d'expertise.